



Photo1 : Photo de Famille avec le personnel de l'OIPR – Côte d'Ivoire

Brève note sur mes deux pays de mission avec le projet Darwin (Côte d'Ivoire et Guinée)

La Côte d'Ivoire et la République de Guinée constituent les pays de mission dont je coordonne les activités dans le cadre du projet Darwin sur les Monts Nimba. Dès après l'acceptation de la mission, j'ai commencé par effectuer des visites de prise de contact avec mes différents partenaires et parties prenantes des Monts Nimba dans sa partie francophone qui comprend le site du Patrimoine Mondiale de l'Unesco.

La première visite de prise de contact dans le cadre du projet Darwin a commencé à Conakry dès le début du mois de Février 2010 puis à Abidjan en Côte d'Ivoire du 15 au 22 Février 2010. Au cours de cette mission plusieurs visites et rencontres ont été organisées grâce à une bonne collaboration de du Centre de Gestion de l'environnement des Monts Nimba - CEGENS en Guinée et de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) en Côte d'Ivoire. L'OIPR est un établissement public National créé par le Gouvernement de Côte d'Ivoire le 24 Juillet 2002 pour la gestion des Monts Nimba.

La principale mission de l'OIPR est de "**coordonner les activités de l'ensemble des Parcs Nationaux et Réserves en vue d'une gestion durable et valorisante des ressources naturelles**".

A cet effet, tout comme le Centre de Gestion de l'Environnement des Monts Nimba – Simandou (CEGENS) en Guinée, du côté ivoirien, l'OIPR dont l'équipe de direction se trouve sur la photos ci-haut (Réf. Photo 1) est l'organisme responsable chargé de coordonner toutes les interventions sur les Monts Nimba en tant que Réserves de Biosphère (Réf. Photo2).



Photo2 : Vue des Monts Nimba, coté guinéen (source : FFI-Guinée)

La Réserve du Nimba devient Site du Patrimoine Mondial de l'Unesco :

La Chaîne des Monts Nimba est située à la frontière entre la Guinée, la Côte d'Ivoire et le Libéria et est reconnu comme haut lieu de l'écologie et de la géographie tropicale. Ce site a été classé comme réserve naturelle intégrale le 05 Juillet 1944 par l'administration coloniale. En suite, cette réserve a été érigée en Réserve de Biosphère en 1980 puis inscrite au site du Patrimoine de l'Unesco en 1981 pour la partie guinéenne et 1982 pour la partie ivoirienne.

Le site du Patrimoine Mondial des Monts Nimba couvre une superficie de 12 540 ha en Guinée et 5 200 ha en Côte d'Ivoire (WHC, 1992). Le site du Patrimoine Mondial des Monts Nimba se localise à 1060 km de Conakry, la capitale guinéenne, à la frontière des trois pays Guinée-Côte d'Ivoire-Libéria.

Le côté guinéen du massif qui couvre le bassin du Cavally compte environ 100 villages dont 80% des populations dépendent de la production agricole, avec une pauvreté persistante dans la zone. La partie ivoirienne ne couvre que 4 villages.

Malgré la pauvreté, la Côte d'Ivoire et la Guinée connaissent une avancée considérable du point de vue des actions entreprises et structure de gestion mise en place par les deux gouvernements pour la conservation du site des Monts Nimba par rapport au Libéria. Aussi il est important de rappeler ici que cette partie francophone des Monts Nimba est inscrite comme site du Patrimoine Mondial de l'Unesco (*Réf. 155/257, W.H.Committee Final Report, 6th Session*)

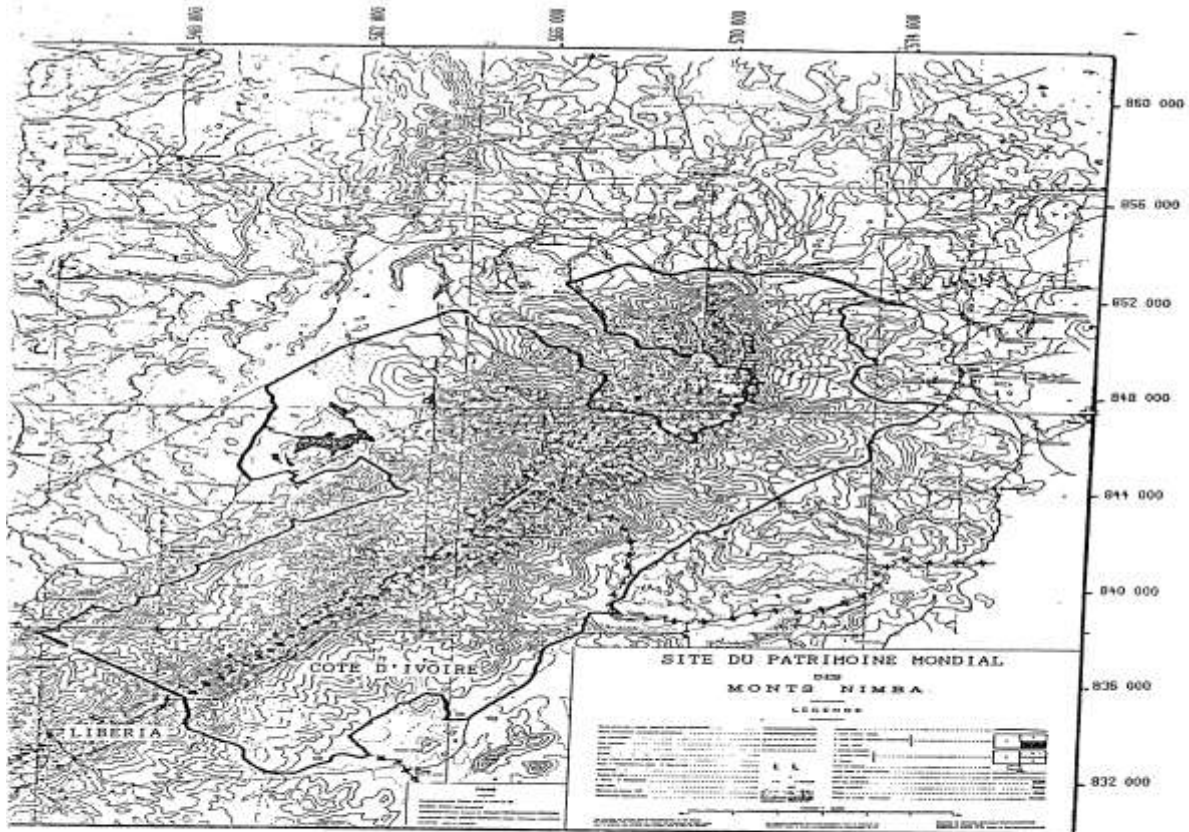
Voir extrait du rapport du WHC:

"... Guinea, the Ivory Coast and Liberia establish close co-operation for the "safeguarding of the whole of the natural ecosystems of the Nimba mountain which "stretch over territory within these three countries."

The Secretariat is pleased to inform the Committee that as of 1st December 1982, the Ivory Coast has nominated the part of Mount Nimba situated in its territory for inclusion in the World Heritage List. This nomination is hereby presented to the Committee.

A cet effet, La Guinée et la Côte d'Ivoire ont procédé à une "Déclaration de Valeur Universelle Exceptionnelle – DVU des Monts Nimba pour le site du Patrimoine Mondial du Nimba qui sera validé bientôt entre les deux pays sous les auspices de l'Unesco.

La carte du site du Patrimoine Mondial est présentée comme suit :



Carte I: Carte d'implantation du site du Patrimoine mondial des monts Nimba, en Guinée et en Côte d'Ivoire.

Surface du site: 17 740 ha
Surface du site en Guinée: 12 540 ha
Surface du site en Côte d'Ivoire: 5 200 ha

Cette chaîne de montagne abrite une cinquantaine de source d'eau et fait partie des rares montagnes les plus élevées en Afrique de l'Ouest culminant à plus de 1700 mètres d'altitude. La réserve dispose également d'une diversité biologique exceptionnelle avec plus de 2500 invertébrés et de 317 vertébrés. On y trouve plus de 65 espèces de reptiles, 43 amphibiens dont le crapaud vivipares (*Nectophrynoïdes occidentalis*), etc. ce qui fait de ce massif l'unique site du golf de Guinée à fort potentiel d'endémisme (CEGENS, 2009).

Brève présentation de la structure ivoirienne (OIPR)

En République de Côte d'Ivoire, le Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts comprend principalement, trois services ou organismes chargé de la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière de protection de l'environnement. Ce sont : l'ANDE, la SODEFOR et l'OIPR.

- L'ANDE est l'agence national qui s'occupe de l'environnement en général,
- La SODEFOR est le service qui s'occupe des forêts classées et de l'exploitation forestière en Côte d'Ivoire, et

- L'OIPR est l'organisme qui s'occupe des Parcs nationaux et des Réserves de Côte d'Ivoire.

Dès lors, la gestion des Monts Nimba relève de l'OIPR (Office Ivoirien des Parcs et Réserves) et de facto partenaire direct dans le cadre de l'initiative Darwin.

Mais l'un des problème auxquels nous nous trouverons souvent confrontés est le fait que la forêt de Déré-Tiapleu est considérée comme une des aires centrales donc partie intégrante de la Réserve de Biosphère des Monts Nimba en Guinée alors que cette même forêt possède jusqu'ici le statut de simple forêt classée en côte d'Ivoire. Dès lors sa gestion ne relève pas l'OIPR (Réf. Photo 3-4) mais plutôt de la SODEFOR, qui peut délivrer des permit de coupe de bois pour l'exploitation forestière à Déré-Tiapleu. A cet effet, nous devrions associer la SODEFOR aux discussions lorsqu'il s'agit de la forêt de Déré.



Photo 3-4 : Entrée des bureaux de l'OIPR à Abidjan (Côte d'Ivoire)

L'OIPR, comme indiqué précédemment, est chargé de **“coordonner les activités de l'ensemble des Parcs Nationaux et Réserves de Côte d'Ivoire en vue d'une gestion durable et valorisante des ressources naturelles”**.

A cet effet, l'OIPR gère un réseau qui couvre une superficie de plus de 2 millions d'hectares soit 6,5% du territoire de la Côte d'Ivoire constitué de :

- 8 Parcs nationaux,
- 3 Réserves partielles,
- 1 Réserve Scientifique, et
- 1 Réserve intégrale (Monts Nimba)

Pour se faire l'OIPR élabore et met en œuvre un plan d'aménagement et de gestion, un plan de développement de la zone périphérique et un plan de valorisation éco-touristique. Dans le cadre de la gestion des Monts Nimba, l'OIPR possède une direction de Zone basée à l'ouest de la Côte d'Ivoire (à Duékoué) pour assurer une présence sur le terrain. Mais les recents conflits armées et les problèmes liées à l'unification du pays rendent parfois difficile les déplacements des agents de l'OIPR sur le terrain.

Mais il est important de signaler ici que l'OIPR possède assez d'installation dans la capitale qui comprend une base vie avec des bureau bien équipé et conecté à l'Internet haut débit.



Photos 5-6 : Vue extérieure des bureaux de l'OIPR à Abidjan en Côte d'Ivoire

Autre photos intéressantes des Monts Nimba :



Photo 7 : Début des activités minières au Nimba guinéen (Source : FFI-Guinée)